

République Française - Département du Gard  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de SALINDRES**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

**Sous la présidence de** : Monsieur Etienne MALACHANNE

**Présents** : MERLE - HLYWA - GIBELIN - RIOS - TRAUCHESSEC - COURBIER - BONNET - FABREGUE - SAEZ - GUY - POLGE - GAYTON.MESA - BERARD DE MALAVAS - ROSSO - DANIEL - BOINON

**Procurations** : PETTT-LLINARES a donné procuration à POLGE

DENNEULIN a donné procuration à SAEZ

SINET a donné procuration à MALACHANNE

WILUS a donné procuration à GIBELIN

DEBAILLE a donné procuration à TRAUCHESSEC

**Absente** : VERDELHAN

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération** : TEOM Mensualisation aux résidents de la résidence de la Tour

La taxe sur les ordures ménagères s'élève à 157 euros par locataire sur 10 mois.

Le CCAS souhaite mensualiser cette somme afin de peser moins lourdement sur les charges des locataires et propose un versement mensuel à hauteur de 15 euros (par locataire et par mois)

Le reliquat qu'il restera à payer sera à solder en novembre.

S'agissant de la salle commune elle restera à la charge de la ville.

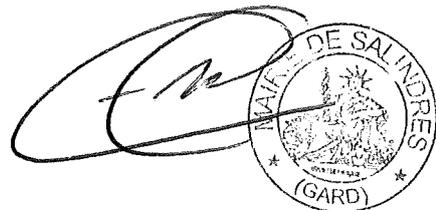
**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'accorder la mensualisation de la TEOM aux 19 locataires de la Résidence.

**Adoptée à l'unanimité.**

Pour copie conforme,

Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 19.12.2022

Date de publication : 19.12.2022